

Canada Gazette

Part I



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, AUGUST 12, 2017

OTTAWA, LE SAMEDI 12 AOÛT 2017

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 11, 2017, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the *Canada Gazette* website at <http://gazette.gc.ca>. The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the Parliament of Canada website at <http://www.parl.gc.ca>.

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Services and Procurement Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 11 janvier 2017 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1^{er} avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le site Web de la *Gazette du Canada* à l'adresse <http://gazette.gc.ca>. La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse <http://www.parl.gc.ca>.

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

Government notices	3494
Appointment opportunities	3504
Parliament	
House of Commons	3508
Commissions	3509
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	3519
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Index	3520

TABLE DES MATIÈRES

Avis du gouvernement	3494
Possibilités de nominations	3504
Parlement	
Chambre des communes	3508
Commissions	3509
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	3519
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Index	3521

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999***Notice with respect to the availability of environmental occurrences notification agreements*

Pursuant to subsection 9(6) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA) notice is hereby given that the Minister of the Environment has entered into an environmental occurrences notification agreement with the government of each of the following provinces and territories: Alberta, British Columbia, Manitoba, Northwest Territories, Ontario, Saskatchewan and the Yukon.

All of the notification agreements listed below are available as of August 12, 2017, on the CEPA Environmental Registry website, at <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=En&n=5200AB4B-1>.

- Canada-Alberta Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-British Columbia Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-Manitoba Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-Northwest Territories Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-Ontario Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-Saskatchewan Environmental Occurrences Notification Agreement
- Canada-Yukon Environmental Occurrences Notification Agreement

Catherine McKenna

Minister of the Environment

[32-1-o]

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999***Order 2017-87-06-02 Amending the Non-Domestic Substances List*

Whereas, pursuant to subsection 87(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*^a, the Minister of the Environment has added the substance

^a S.C. 1999, c. 33**AVIS DU GOUVERNEMENT****MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)***Avis au sujet de la disponibilité d'accords sur les avis d'événements environnementaux*

Conformément au paragraphe 9(6) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, avis est par les présentes donné que la ministre de l'Environnement a conclu un accord sur les avis d'événements environnementaux avec le gouvernement de chacune des provinces et de chacun des territoires suivants : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, la Saskatchewan et le Yukon.

Tous les accords sur les avis mentionnés ci-dessous sont disponibles à compter du 12 août 2017 dans le registre environnemental du ministère de l'Environnement, situé à l'adresse Internet qui suit : <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=5200AB4B-1>.

- Accord Canada-Alberta sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Colombie-Britannique sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Manitoba sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Ontario sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Saskatchewan sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Territoires du Nord-Ouest sur les avis d'événements environnementaux
- Accord Canada-Yukon sur les avis d'événements environnementaux

La ministre de l'Environnement

Catherine McKenna

[32-1-o]

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)***Arrêté 2017-87-06-02 modifiant la Liste extérieure*

Attendu que, en application du paragraphe 87(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*^a, la ministre de l'Environnement a inscrit

^a L.C. 1999, ch. 33

referred to in the annexed Order to the *Domestic Substances List*^b;

Therefore, the Minister of the Environment, pursuant to subsection 87(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*^a, makes the annexed *Order 2017-87-06-02 Amending the Non-domestic Substances List*.

Gatineau, July 31, 2017

Catherine McKenna
Minister of the Environment

Order 2017-87-06-02 Amending the Non-Domestic Substances List

Amendment

1 Part I of the *Non-domestic Substances List*¹ is amended by deleting the following:

119073-12-0

Coming into Force

2 This Order comes into force on the day on which *Order 2017-87-06-01 Amending the Domestic Substances List* comes into force.

[32-1-o]

DEPARTMENT OF HEALTH

HAZARDOUS MATERIALS INFORMATION REVIEW ACT

Filing of claims for exemption

Pursuant to paragraph 12(1)(a) of the *Hazardous Materials Information Review Act*, the Chief Screening Officer hereby gives notice of the filing of the claims for exemption listed below.

In accordance with subsection 12(2) of the *Hazardous Materials Information Review Act*, affected parties, as defined, may make written representations to the screening officer with respect to the claim for exemption and the safety data sheet (SDS) or label to which it relates.

^a S.C. 1999, c. 33

^b SOR/94-311

¹ Supplement, *Canada Gazette*, Part I, January 31, 1998

sur la *Liste intérieure*^b la substance visée par l'arrêté ci-après,

À ces causes, en vertu du paragraphe 87(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*^a, la ministre de l'Environnement prend l'*Arrêté 2017-87-06-02 modifiant la Liste extérieure*, ci-après.

Gatineau, le 31 juillet 2017

La ministre de l'Environnement
Catherine McKenna

Arrêté 2017-87-06-02 modifiant la Liste extérieure

Modification

1 La partie I de la *Liste extérieure*¹ est modifiée par radiation de ce qui suit :

119073-12-0

Entrée en vigueur

2 Le présent arrêté entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de l'*Arrêté 2017-87-06-01 modifiant la Liste intérieure*.

[32-1-o]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

LOI SUR LE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

Dépôt des demandes de dérogation

En vertu de l'alinéa 12(1)a) de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, l'agente de contrôle en chef donne, par les présentes, avis de la réception des demandes de dérogation énumérées ci-dessous.

Conformément au paragraphe 12(2) de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*, toute partie touchée, telle qu'elle est définie, peut faire des représentations par écrit auprès de l'agente de contrôle sur la demande de dérogation et la fiche de

^a L.C. 1999, c. 33

^b DORS/94-311

¹ Supplément, *Partie I de la Gazette du Canada*, 31 janvier 1998

Written representations must cite the appropriate registry number, state the reasons and evidence upon which the representations are based and be delivered within 30 days of the date of the publication of this notice in the *Canada Gazette*, Part I, to the screening officer at the following address: Workplace Hazardous Materials Bureau, 269 Laurier Avenue West, 8th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0K9.

Julie Calendino

Chief Screening Officer

On February 11, 2015, the *Hazardous Products Act* (HPA) was amended and the *Controlled Products Regulations* (CPR) and the Ingredient Disclosure List were repealed and replaced with the new *Hazardous Products Regulations* (HPR). The revised legislation (HPA/HPR) is referred to as WHMIS 2015 and the former legislation (HPA/CPR) is referred to as WHMIS 1988. Transitional provisions allow compliance with either WHMIS 1988 or WHMIS 2015 for a specified period of time.

The claims listed below seek an exemption from the disclosure of supplier confidential business information in respect of a hazardous product; such disclosure would otherwise be required under the provisions of the relevant legislation.

données de sécurité (FDS) ou l'étiquette en cause. Les observations écrites doivent faire mention du numéro d'enregistrement pertinent et comprendre les raisons et les faits sur lesquels elles se fondent. Elles doivent être envoyées, dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, à l'agente de contrôle à l'adresse suivante : Bureau des matières dangereuses utilisées au travail, 269, avenue Laurier Ouest, 8^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

L'agente de contrôle en chef

Julie Calendino

Le 11 février 2015, la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) a été modifiée et le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC) et la Liste de divulgation des ingrédients ont été abrogés et remplacés par le *Règlement sur les produits dangereux* (RPD). La loi révisée (LPD/RPD) est appelée « SIMDUT 2015 » et l'ancienne législation (LPD/RPC) est appelée « SIMDUT 1988 ». Les dispositions transitoires permettent la conformité avec soit le SIMDUT 1988 soit le SIMDUT 2015 pour une période de temps spécifiée.

Les demandes ci-dessous portent sur la dérogation à l'égard de la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels du fournisseur concernant un produit dangereux qui devraient autrement être divulgués en vertu des dispositions de la législation pertinente.

Claimant / Demandeur	Product Identifier / Identificateur du produit	Subject of the Claim for Exemption	Objet de la demande de dérogation	Registry Number / Numéro d'enregistrement
Schlumberger Canada Limited	PI-7320	C. of four ingredients	C. de quatre ingrédients	11572
Schlumberger Canada Limited	EB-8626	C. of three ingredients	C. de trois ingrédients	11573
Imperial Oil Limited	HYJET V	C. of four ingredients	C. de quatre ingrédients	11574
Secure Energy Services Inc.	SECURE CF-1550	C.i. and C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient	11575
Covestro LLC	BAYHYDUR XP 2759	C. of three ingredients	C. de trois ingrédients	11576
Gougeon Brothers Inc.	PRO-SET M1047 Resin	C. of two ingredients	C. de deux ingrédients	11577
Gougeon Brothers Inc.	PRO-SET M2053 Hardener	C. of two ingredients	C. de deux ingrédients	11578
Dow Chemical Canada ULC	UCARSOL(R) AP SOLVENT 802	C.i. and C. of two ingredients	I.c. et C. de deux ingrédients	11579
Calfrac Well Services Ltd.	DAP-121	C.i. and C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient	11580
Ingevity Corporation	PC-1542	C.i. and C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient	11581
Fluid Energy Group Ltd.	Enviro-Syn HCR 7000	C.i. and C. of three ingredients C. of one ingredient	I.c. et C. de trois ingrédients C. d'un ingrédient	11582

Claimant / Demandeur	Product Identifier / Identificateur du produit	Subject of the Claim for Exemption	Objet de la demande de dérogation	Registry Number / Numéro d'enregistrement
Calfrac Well Services Ltd.	DynaBoost 9969	C.i. and C. of two ingredients	I.c. et C. de deux ingrédients	11583
Covestro LLC	Bayhydur 2858 XP	C.i. and C. of one ingredient C. of five ingredients	I.c. et C. d'un ingrédient C. de cinq ingrédients	11584
Covestro LLC	DESMODUR E 210	C. of three ingredients	C. de trois ingrédients	11585
ChemTreat Inc.	Chemtreat ML4205	C.i. and C. of two ingredients	I.c. et C. de deux ingrédients	11586
Q2 Technologies, LLC	EnviroSolve ProM	C.i. of two ingredients	I.c. de deux ingrédients	11587
Dow Chemical Canada ULC	Accent (TM) Wax Inhibitor 1345	C.i. and C. of two ingredients C. of one ingredient	I.c. et C. de deux ingrédients C. d'un ingrédient	11588
Imperial Oil Limited	MOBIL AVREX S Turbo 256	C. of three ingredients	C. de trois ingrédients	11589
Q2 Technologies, LLC	EnviroSolve Pro3	C.i. of two ingredients	I.c. de deux ingrédients	11590
Q2 Technologies, LLC	EnviroSolve Pro3W	C.i. of two ingredients	I.c. de deux ingrédients	11591
Allnex Canada Inc., (c/o Goodmans, LLP)	EBECRYL® 350 radiation curing resins	C. of one ingredient	C. d'un ingrédient	11592
Ashland Canada Corp.	Maxguard™ XG-NCPI-9999 NEUTRAL GELCOAT	C.i. and C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient	11593
HPPE	CleanSurf 52	C.i. and C. of four ingredients	I.c. et C. de quatre ingrédients	11594
HPPE	CleanSurf 52W	C.i. and C. of five ingredients	I.c. et C. de cinq ingrédients	11595
Momentive Performance Materials	Silquest* A-1126 silane	C.i. and C. of one ingredient C. of three ingredients	I.c. et C. d'un ingrédient C. de trois ingrédients	11596
Momentive Performance Materials	Niax* Silicone L-650	C.i. and C. of two ingredients C. of three ingredients	I.c. et C. de deux ingrédients C. de trois ingrédients	11597
Trican Well Service Ltd.	Clean TRACK	C.i. and C. of two ingredients	I.c. et C. de deux ingrédients	11598
Dow Chemical Canada ULC	Accent (TM) Wax Inhibitor 1342	C.i. and C. of two ingredients C. of one ingredient	I.c. et C. de deux ingrédients C. d'un ingrédient	11599
Imperial Oil Limited	MOBIL SHC 527	C. of five ingredients	C. de cinq ingrédients	11600
Covestro LLC	NB# 52466	C. of two ingredients	C. de deux ingrédients	11601
BYK USA Inc.	DISPERBYK-2150	C.i. of one ingredient	I.c. d'un ingrédient	11602
Halliburton Group Canada	Excelerate LX-1	C.i. and C. of one ingredient C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient C. d'un ingrédient	11603
Halliburton Group Canada	Excelerate LX-3	C.i. and C. of one ingredient C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient C. d'un ingrédient	11604

Claimant / Demandeur	Product Identifier / Identificateur du produit	Subject of the Claim for Exemption	Objet de la demande de dérogation	Registry Number / Numéro d'enregistrement
Halliburton Group Canada	Excelerate LX-4	C.i. and C. of three ingredients	I.c. et C. de trois ingrédients	11605
Halliburton Group Canada	Excelerate PS-1	C.i. and C. of one ingredient C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient C. d'un ingrédient	11606
Halliburton Group Canada	Excelerate PS-2	C.i. and C. of one ingredient C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient C. d'un ingrédient	11607
Halliburton Group Canada	Excelerate PS-3	C.i. and C. of five ingredients C. of one ingredient	I.c. et C. de cinq ingrédients C. d'un ingrédient	11608
Halliburton Group Canada	FightR EC-3	C.i. and C. of one ingredient C. of one ingredient	I.c. et C. d'un ingrédient C. d'un ingrédient	11609
Halliburton Group Canada	TRANSCEND-700	C.i. and C. of three ingredients C. of four ingredients	I.c. et C. de trois ingrédients C. de quatre ingrédients	11610
Halliburton Group Canada	TRANSCEND-725	C.i. and C. of three ingredients C. of four ingredients	I.c. et C. de trois ingrédients C. de quatre ingrédients	11611
Halliburton Group Canada	FDP-M1087-13	C.i. and C. of two ingredients C. of one ingredient	I.c. et C. de deux ingrédients C. d'un ingrédient	11612
Halliburton Group Canada	Excelerate LX-2	C. of four ingredients C.i. and C. of one ingredient	C. de quatre ingrédients I.c. et C. d'un ingrédient	11613

Note: C.i. = chemical identity and C. = concentration
Nota : I.c. = identité chimique et C. = concentration

[32-1-o]

[32-1-o]

GLOBAL AFFAIRS CANADA

Consultations on Canada negotiating a Free Trade Agreement with the Pacific Alliance

The Government of Canada is committed to fostering and strengthening its growing ties with our Latin American partners, including members of the Pacific Alliance (Chile, Colombia, Mexico, and Peru). An important part of these strengthened ties is an open and progressive approach to trade and investment that will support growth and opportunities in Canada and the members of the Pacific Alliance.

The Government of Canada is seeking the views of the Canadian public and interested Canadian stakeholders on the scope of potential negotiations regarding a possible Free Trade Agreement (FTA) with the Pacific Alliance. These views will help define Canada's interests in a possible FTA, identify opportunities for such an agreement to create wealth, innovation and jobs for Canadians and determine how best to proceed in this initiative. The

AFFAIRES MONDIALES CANADA

Consultations sur les négociations du Canada en vue d'un accord de libre-échange avec l'Alliance du Pacifique

Le gouvernement du Canada est résolu à promouvoir et à renforcer ses liens grandissants avec nos partenaires d'Amérique latine, notamment avec les membres de l'Alliance du Pacifique (Chili, Colombie, Mexique et Pérou). Un aspect important du renforcement de ces liens est une approche ouverte et progressiste en matière de commerce et d'investissement qui servira à soutenir la croissance et la création de possibilités au Canada ainsi que chez les membres de l'Alliance du Pacifique.

Le gouvernement du Canada sollicite les points de vue du public canadien et des intervenants canadiens intéressés afin de définir la portée de possibles négociations en vue d'un éventuel accord de libre-échange (ALÉ) avec l'Alliance du Pacifique. L'information recueillie aidera à définir les intérêts du Canada pour un éventuel ALÉ, à identifier son potentiel de création de richesses, d'innovation et d'emplois pour les Canadiens, et à déterminer la meilleure

Government of Canada's approach is one that puts the interests of Canadians and opportunities for the middle class, women, youth and Indigenous people front and centre.

Background

Canada's commercial relations with the Pacific Alliance

Canada has observer status with the Pacific Alliance. On June 29, 2017, at its Council of Ministers meeting attended by the Honourable François-Philippe Champagne, Minister of International Trade, the Pacific Alliance invited certain observer states (Canada, Australia, New Zealand, and Singapore) to become Associate Members. Associate Membership requires the negotiation of a comprehensive free trade agreement with the Pacific Alliance as a bloc.

The Pacific Alliance is a regional integration initiative created in 2011 by Chile, Colombia, Mexico and Peru to promote greater competitiveness and economic growth for member countries, as well as to expand economic relations with the Asia-Pacific region. Since the Pacific Alliance's inception, Canada has demonstrated its consistent support for the initiative. In October 2012, Canada became the first non-Latin American observer to the bloc. Canada also remains the only observer to have signed with the Pacific Alliance a strategic partnership arrangement (June 2016), which identified six areas for increased cooperation: trade facilitation and promotion; education and training; small and medium-sized enterprises; science, technology and innovation; responsible natural resource development and corporate social responsibility; and the environment, including climate change and ocean conservation.

The Pacific Alliance is commercially significant for Canadian exporters and investors, as it is the tenth largest economy in the world, when considered collectively. Canada's total merchandise trade with the Pacific Alliance member countries reached \$48 billion in 2016. These four countries together account for more than 75% of Canada's two-way trade with the whole Latin American region. Canada's two-way services trade with the Pacific Alliance members accounted for \$4.7 billion in 2015.¹

Canada already has comprehensive stand-alone free trade agreements with each of the four members of the Alliance, and deepening our commercial relationship with Alliance

manière de poursuivre cette initiative. L'approche du gouvernement du Canada est de mettre au premier plan de ses négociations les intérêts de tous les Canadiens et les possibilités créées pour la classe moyenne, les femmes, les jeunes et les Autochtones.

Contexte

Relations commerciales du Canada avec l'Alliance du Pacifique

Le Canada a un statut d'observateur auprès de l'Alliance du Pacifique. Le 29 juin 2017, lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Alliance, auquel participait l'honorable François-Philippe Champagne, ministre du Commerce international, l'Alliance du Pacifique a invité un certain nombre d'États observateurs (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande et Singapour) à devenir des membres associés. Pour devenir un membre associé, un État doit négocier un accord de libre-échange global avec l'ensemble de l'Alliance du Pacifique.

L'Alliance du Pacifique est une initiative d'intégration régionale conclue en 2011 par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou afin de promouvoir la compétitivité et la croissance économique des pays membres, ainsi que le développement de leurs relations économiques avec la région de l'Asie-Pacifique. Le Canada a manifesté son soutien à l'égard de l'Alliance du Pacifique depuis la création de cette dernière. En octobre 2012, le Canada est devenu le premier pays observateur hors de l'Amérique latine. En outre, le Canada demeure le seul observateur à avoir conclu une entente de partenariat stratégique avec l'Alliance du Pacifique (en juin 2016), laquelle vise à renforcer la coopération dans les six domaines suivants : la facilitation et la promotion du commerce; l'éducation et la formation; les petites et moyennes entreprises; la science, la technologie et l'innovation; le développement responsable des ressources naturelles et la responsabilité sociale des entreprises; l'environnement, y compris les changements climatiques et la conservation des océans.

L'Alliance du Pacifique représente un marché commercial appréciable pour les exportateurs et investisseurs canadiens : pris dans son ensemble, elle représente la dixième puissance économique mondiale. Le total des échanges de marchandises entre le Canada et les pays membres de l'Alliance du Pacifique a atteint 48 milliards de dollars en 2016. Ces quatre pays comptent collectivement pour plus de 75 % du commerce bilatéral entre le Canada et l'ensemble de l'Amérique latine. Les échanges bilatéraux de services entre le Canada et les pays de l'Alliance du Pacifique se sont chiffrés à 4,7 milliards de dollars en 2015¹.

Le Canada a déjà conclu un accord de libre-échange global avec chacun des quatre membres de l'Alliance du Pacifique, et approfondir notre relation commerciale avec les

¹ Excepting Peru, as there is no two-way services trade data available.

¹ À l'exception du Pérou, pour lequel les données sur les échanges bilatéraux de services n'étaient pas disponibles.

members supports Canada's interests in further diversifying trade and strengthening links in Latin America. Negotiations on an FTA with the Pacific Alliance as a bloc offers the opportunity to build links between overlapping bilateral agreements that would otherwise operate independently (e.g. cross-cumulation), as well as modernize and expand elements of existing bilateral agreements, including improving legal certainty and transparency for Canadian businesses, as well as to seek improved market access and to consider new progressive trade elements, such as trade and gender, environmental protection and conservation, labour rights and transparency. This consultation is also intended to ensure the Government is aware of any other interests or issues of importance to Canadians regarding trade and investment with the Pacific Alliance, in the context of possible FTA negotiations.

More information on the Government's consultations on a potential Canada–Pacific Alliance trade agreement can be found at Global Affairs Canada: Consulting Canadians on a Possible Canada–Pacific Alliance Free Trade Agreement.²

All interested parties are invited to submit their views by September 10, 2017.

Submissions should include the following:

1. the contributor's name and address and, if applicable, the name of the contributor's organization, institution or business;
2. the specific issues being addressed; and
3. where possible, precise information on the rationale for the positions taken, including any significant impact it may have on Canada's domestic or international interests.

Contributions can be sent by email or mail to

Email: consultations@international.gc.ca

Address: Canada–Pacific Alliance trade consultations
Global Affairs Canada
Trade Negotiations Division (TCW)
Lester B. Pearson Building
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0G2

membres de l'Alliance permet d'appuyer les intérêts du Canada pour la diversification du commerce et le renforcement de ses liens en Amérique latine. Les négociations d'un ALÉ collectif avec l'Alliance du Pacifique permettront d'établir des liens entre les accords bilatéraux qui se chevauchent et qui, autrement, produiraient leurs effets indépendamment (par exemple par cumul croisé). Elles contribueront également à moderniser et à élargir des éléments d'accord bilatéraux existants, notamment en améliorant la sécurité et la transparence juridiques pour les entreprises canadiennes, en offrant un meilleur accès au marché de l'Alliance, et en tenant compte des nouveaux aspects du commerce progressiste, dont le commerce et genre, la protection et la conservation de l'environnement, les droits des travailleurs, et la transparence. Cette consultation vise également à informer le gouvernement des autres intérêts ou préoccupations d'importance pour les Canadiens en ce qui concerne le commerce et l'investissement dans les pays de l'Alliance du Pacifique, dans le contexte d'éventuelles négociations d'un ALÉ.

De plus amples renseignements sur les consultations du gouvernement en vue d'un possible accord de libre-échange entre le Canada et l'Alliance du Pacifique se trouvent sur la page Consulter les Canadiens au sujet d'un possible accord de libre-échange entre le Canada et l'Alliance du Pacifique².

On invite toutes les parties intéressées à présenter leurs points de vue d'ici le 10 septembre 2017.

À cet égard, les parties intéressées doivent s'assurer de fournir les renseignements suivants :

1. le nom et l'adresse de l'auteur(e) et, s'il y a lieu, le nom de l'organisme, de l'institution ou de l'entreprise qu'il ou elle représente;
2. problèmes précis à étudier;
3. dans la mesure du possible, fournir une justification détaillée des positions adoptées, y compris tout impact appréciable qu'un tel ALÉ pourrait avoir sur les intérêts du Canada à l'échelle nationale ou internationale.

Les contributions peuvent être envoyées par courriel ou par la poste :

Courriel : consultations@international.gc.ca

Adresse : Consultations sur le commerce entre le
Canada et l'Alliance du Pacifique
Affaires mondiales Canada
Négociations commerciales (TCW)
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

² "Consulting Canadians on a Possible Canada–Pacific Alliance Free Trade Agreement" webpage: <http://www.international.gc.ca/trade-commerce/consultations/pacific-alliance-pacifique/index.aspx?lang=eng>.

² Page Web de « Consulter les Canadiens au sujet d'un possible accord de libre-échange entre le Canada et l'Alliance du Pacifique » : <http://www.international.gc.ca/trade-commerce/consultations/pacific-alliance-pacifique/index.aspx?lang=fra>.

Submissions by interested parties

Building on existing preferential treatment in current FTAs with each of the four Pacific Alliance countries, the following are examples of areas where the Government would appreciate receiving views:

- Trade and investment interests
 - Goods of export or import interest (identified by HS/Tariff codes) that would benefit from the expedited or phased-in removal of tariffs and other barriers by the Pacific Alliance countries or Canada, as well as any import sensitivities;
 - Appropriate rules of origin for specific products or sectors (identified by HS/Tariff codes) that would be required to benefit from preferential tariff treatment, given that these new rules of origin would link together those under the existing bilateral FTAs (e.g. cross-cumulation);
 - Origin procedures to administer the rules of origin, including any customs processes that may have an impact on accessing preferential tariff treatment;
 - Non-tariff barriers (such as import licensing, administration of tariff-rate quotas, taxes, lack of transparency), technical barriers to trade (including technical regulations, standards or conformity assessment procedures), and sanitary and phytosanitary measures;
 - Border and customs issues that have an impact on the movement of commercial goods into and out of the Pacific Alliance;
 - Investment barriers, including restrictions imposed on foreign ownership or entry to market, questions of transparency of regulation and performance requirements;
 - Trade facilitation issues (e.g. impediments related to import procedures);
 - Interests related to trade in services, specifically identification of sectors and activities of export interest for Canadian service providers, market access barriers and domestic regulatory measures that either restrict or affect the ability to conduct business or deliver services in Pacific Alliance countries;
 - Temporary entry of business people from Canada into the Pacific Alliance and from Pacific Alliance countries into Canada (e.g. any impediments when entering the Pacific Alliance, or Canada, to work on a temporary basis);
 - Electronic commerce (e.g. any restrictive measures faced by Canadian suppliers of digital products and services in the Pacific Alliance, such as requirements for data localization);

Observations des parties intéressées

Sur la base du traitement préférentiel existant des ALÉ déjà conclus avec chacun des quatre pays de l'Alliance du Pacifique, le gouvernement souhaiterait connaître vos points de vue dans les domaines suivants (exemples) :

- Intérêts en matière de commerce et d'investissement
 - Les produits qui présentent un intérêt du point de vue de l'exportation ou de l'importation (identifiés par les codes SH ou tarifaires) et qui sont susceptibles de bénéficier de l'élimination rapide ou progressive des droits de douane et d'autres obstacles par l'Alliance du Pacifique ou le Canada, y compris toutes les questions sensibles en lien avec l'importation;
 - Les règles d'origine appropriées pour des produits ou des secteurs particuliers (identifiés par les codes SH ou tarifaires), qui s'avéreront nécessaires pour bénéficier d'un traitement tarifaire préférentiel étant donné que ces nouvelles règles d'origine vont lier ensemble les règles des ALÉ bilatéraux existants (par exemple cumul croisé);
 - Les procédures d'origine pour administrer les règles d'origine, y compris tout processus douanier susceptible d'avoir une incidence sur l'accès au traitement tarifaire préférentiel;
 - Les obstacles non tarifaires (licences à l'importation, administration des contingents tarifaires, taxes, manque de transparence, etc.), les obstacles techniques au commerce (y compris la réglementation technique, les normes ou procédures d'évaluation de la conformité) et les mesures sanitaires et phytosanitaires;
 - Les procédures douanières et frontalières ayant une incidence sur l'entrée des produits commerciaux dans l'Alliance du Pacifique ou leur sortie de celle-ci;
 - Les obstacles à l'investissement, y compris les restrictions imposées en matière de propriété étrangère ou d'entrée sur le marché, les questions relatives à la transparence de la réglementation et les exigences relatives au rendement;
 - Les questions de facilitation du commerce (par exemple entraves liées aux procédures d'importation);
 - Les intérêts relatifs au commerce des services, plus précisément la définition des secteurs et des activités qui présentent un intérêt sur le plan des exportations pour les fournisseurs de services canadiens, ainsi que les obstacles à l'accès au marché et les mesures réglementaires nationales qui limitent ou affectent la capacité des fournisseurs de services canadiens à faire des affaires et à fournir leurs services dans les pays de l'Alliance du Pacifique;

- Priority government procurement markets for Canadian suppliers in Pacific Alliance countries including at the central, sub-central and local levels; also, note the goods, services and construction services that Canadian suppliers are interested in selling to those government organizations, as well as barriers faced when selling or attempting to sell to governments in Pacific Alliance countries;
- Any issues affecting business practices when interacting with state-owned enterprises;
- Application and enforcement by Pacific Alliance countries of intellectual property (IP) laws, regulations, policies or procedures that may result in discrimination against foreign intellectual property, such as brand names, and any requirements for the sharing or transfer of IP or confidential business information;
- Competition policy matters, including competition law enforcement or other measures affecting competition in the Pacific Alliance;
- Preferred approach to trade remedies taken on trade between the Pacific Alliance countries and Canada; and
- Any incidents of unfair business practices.
- Interests and values of Canadians
 - Corporate social responsibility;
 - Transparency;
 - Trade and gender;
 - Good governance;
 - Rule of law;
 - Non-discrimination;
 - Environmental protection and conservation;
 - Culture;
 - Labour rights; and
 - Human rights.
- Other topics
 - Development of small and medium-sized enterprises; and
 - Any other topics of interest or potential concern to Canadians related to a potential free trade agreement.
- L'admission temporaire des gens d'affaires canadiens dans les pays de l'Alliance du Pacifique et des gens d'affaires de l'Alliance du Pacifique au Canada (par exemple des obstacles à l'entrée dans les pays de l'Alliance du Pacifique ou au Canada pour y travailler de façon temporaire);
- Le commerce électronique, plus particulièrement la définition des mesures restrictives imposées aux fournisseurs canadiens de produits ou de services numériques dans l'Alliance du Pacifique, par exemple les exigences en matière de localisation de données;
- Les marchés publics prioritaires pour les fournisseurs canadiens dans l'Alliance du Pacifique aux échelons central, infracentral et local, y compris les biens, les services et les services de construction que les fournisseurs canadiens aimeraient pouvoir leur vendre, et les obstacles avec lesquels ils doivent composer en vendant ou en essayant de vendre des produits ou des services aux gouvernements dans la région de l'Alliance du Pacifique;
- Les difficultés auxquelles se butent les entreprises qui font des affaires avec des sociétés d'État;
- La protection des droits de propriété intellectuelle (PI) et le respect de ces droits, de même que la mise en application par l'Alliance du Pacifique des lois, des règlements, des politiques et des procédures susceptibles de se traduire par une discrimination à l'égard de la PI étrangère, comme les noms de marque, et toute exigence relative au partage ou au transfert de la PI ou de renseignements commerciaux confidentiels;
- Les questions liées à la politique en matière de concurrence, y compris la mise en application des lois sur la concurrence ou d'autres mesures touchant la concurrence dans l'Alliance du Pacifique;
- La démarche privilégiée relative aux recours commerciaux pour le commerce entre l'Alliance du Pacifique et le Canada;
- Tout exemple de pratiques commerciales inéquitables.
- Valeurs et intérêts des Canadiens
 - La responsabilité sociale des entreprises;
 - La transparence;
 - Le commerce et le genre;
 - La bonne gouvernance;
 - La primauté du droit;
 - La non-discrimination;
 - La protection et la conservation de l'environnement;
 - La culture;

- Les droits des travailleurs;
- Les droits de la personne.
- Autres sujets
 - Le développement des petites et moyennes entreprises;
 - Tout autre sujet d'intérêt ou préoccupation potentielle des Canadiens à l'égard d'un possible accord de libre-échange.

[32-1-o]

[32-1-o]

INNOVATION, SCIENCE AND ECONOMIC DEVELOPMENT CANADA

RADIOCOMMUNICATION ACT

Notice No. SLPB-001-17 — Consultation on Releasing Millimetre Wave Spectrum to Support 5G

This notice was superseded on July 15, 2017, to reflect an extension to the comment period (see Notice No. SLPB-004-17).

Intent

The intent of this notice is to announce a public consultation through Innovation, Science and Economic Development Canada's (ISED) document entitled *Consultation on Releasing Millimetre Wave Spectrum to Support 5G*. Through the release of this document, ISED is hereby initiating a consultation on releasing millimetre wave (mmWave) spectrum in the 28 GHz, 37-40 GHz and 64-71 GHz frequency bands to support the deployment of 5th generation (5G) wireless networks and systems.

Submitting comments

To ensure consideration, parties should submit their comments no later than August 4, 2017. Respondents are asked to provide their comments in electronic format (Microsoft Word or Adobe PDF) to the following email address: ic.spectrumbauctions-encheresduspectre.ic@canada.ca. Soon after the close of the comment period, all comments will be posted on ISED's Spectrum Management and Telecommunications website at <http://www.ised.gc.ca/spectrum>. All comments will be reviewed and considered by ISED in order for the Department to arrive at its decisions regarding the above-mentioned proposals.

INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Avis n° SLPB-001-17 — Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G

Cet avis a été remplacé le 15 juillet 2017 pour refléter une prolongation de réception des commentaires (voir l'avis n° SLPB-004-17).

Objet

Le présent avis a pour objet d'annoncer une consultation publique dans le cadre du document d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) intitulé *Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*. En publiant le présent document, ISDE lance une consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques (ondes mm) dans les bandes de fréquences de 28 GHz, de 37 à 40 GHz et de 64 à 71 GHz pour soutenir le déploiement des réseaux et des systèmes sans fil de 5^e génération (5G).

Présentation de commentaires

Les parties intéressées doivent présenter leurs commentaires au plus tard le 4 août 2017 pour qu'ils soient pris en considération. Les répondants sont priés d'envoyer leurs commentaires par voie électronique (Microsoft Word ou Adobe PDF) à l'adresse de courriel suivante : ic.spectrumbauctions-encheresduspectre.ic@canada.ca. Peu après la clôture de la période de présentation de commentaires, tous les commentaires reçus seront affichés sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'ISDE, à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/accueil>. Tous les commentaires seront examinés et pris en considération par le personnel d'ISDE afin de prendre les décisions concernant les propositions mentionnées ci-dessus.

The Department will also provide interested parties with the opportunity to reply to comments from other parties. Reply comments will be accepted until September 8, 2017.

Written submissions should be addressed to the Senior Director, Spectrum Licensing and Auction Operations, Innovation, Science and Economic Development Canada, 235 Queen Street, 6th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0H5.

All submissions should cite the *Canada Gazette*, Part I, the publication date, the title and the notice reference number (SLPB-001-17).

Obtaining copies

Copies of this notice and of documents referred to herein are available electronically on ISSED's Spectrum Management and Telecommunications website at <http://www.ised.gc.ca/spectrum>.

Official versions of *Canada Gazette* notices can be viewed at <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/index-eng.html>.

June 5, 2017

Fiona Gilfillan

Director General
Spectrum Licensing Policy Branch

[32-1-o]

PRIVY COUNCIL OFFICE

Appointment opportunities

We know that our country is stronger — and our government more effective — when decision-makers reflect Canada's diversity. Moving forward, the Government of Canada will use an appointment process that is transparent and merit-based, strives for gender parity, and ensures that Indigenous Canadians and minority groups are properly represented in positions of leadership. We will continue to search for Canadians who reflect the values that we all embrace: inclusion, honesty, fiscal prudence, and generosity of spirit. Together, we will build a government as diverse as Canada.

The Government of Canada is currently seeking applications from diverse and talented Canadians from across the country who are interested in the following positions.

ISDE donnera la possibilité aux intéressés de répondre aux commentaires présentés par d'autres parties. Ces réponses seront acceptées jusqu'au 8 septembre 2017.

Les présentations écrites doivent être adressées à la Directrice principale, Licences du spectre et opérations des enchères, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, 235, rue Queen, 6^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0H5.

Toutes les présentations doivent citer la Partie I de la *Gazette du Canada*, la date de publication, le titre et le numéro de référence de l'avis (SLPB-001-17).

Obtention de copies

Le présent avis ainsi que les documents cités sont affichés sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'ISDE à l'adresse suivante : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/accueil>.

On peut consulter la version officielle des avis de la *Gazette du Canada* à l'adresse suivante : <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/index-fra.html>.

Le 5 juin 2017

La directrice générale

Direction générale de la politique des licences du spectre
Fiona Gilfillan

[32-1-o]

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Possibilités de nominations

Nous savons que notre pays est plus fort et notre gouvernement plus efficace lorsque les décideurs reflètent la diversité du Canada. À l'avenir, le gouvernement du Canada suivra un processus de nomination transparent et fondé sur le mérite qui s'inscrit dans le droit fil de l'engagement du gouvernement à assurer la parité entre les sexes et une représentation adéquate des Canadiens autochtones et des groupes minoritaires dans les postes de direction. Nous continuerons de rechercher des Canadiens qui incarnent les valeurs qui nous sont chères : l'inclusion, l'honnêteté, la prudence financière et la générosité d'esprit. Ensemble, nous créerons un gouvernement aussi diversifié que le Canada.

Le gouvernement du Canada sollicite actuellement des candidatures auprès de divers Canadiens talentueux provenant de partout au pays qui manifestent un intérêt pour les postes suivants.

Current opportunities

The following opportunities for appointments to Governor in Council positions are currently open for applications. Every opportunity is open for a minimum of two weeks from the date of posting on the Governor in Council Appointments website (<http://www.appointments-nominations.gc.ca/slctnPres.asp?menu=1&lang=eng>).

Position	Organization	Closing date
Directors	Canada Lands Company Limited	August 18, 2017
Chairperson	Canada Mortgage and Housing Corporation	August 14, 2017
Directors	Canada Mortgage and Housing Corporation	August 14, 2017
Member	Canada–Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board	August 16, 2017
Chairperson	Canadian Broadcasting Corporation	September 5, 2017
Directors	Canadian Broadcasting Corporation	September 5, 2017
President	Canadian Broadcasting Corporation	September 5, 2017
President	Canadian Centre for Occupational Health and Safety	August 16, 2017
President	International Development Research Centre	August 25, 2017
Commissioner of Lobbying	Office of the Commissioner of Lobbying	
Commissioner of Official Languages	Office of the Commissioner of Official Languages for Canada	
Conflict of Interest and Ethics Commissioner	Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner	
Information Commissioner	Office of the Information Commissioner	
Senate Ethics Officer	Office of the Senate Ethics Officer	
Commissioner	Royal Canadian Mounted Police	September 15, 2017

Possibilités d'emploi actuelles

Les possibilités de nominations des postes pourvus par décret suivantes sont actuellement ouvertes aux demandes. Chaque possibilité est ouverte aux demandes pour un minimum de deux semaines à compter de la date de la publication sur le site Web des nominations par le gouverneur en conseil (<http://www.appointments-nominations.gc.ca/slctnPres.asp?menu=1&lang=fra>).

Poste	Organisation	Date de clôture
Administrateurs(trices)	Société immobilière du Canada limitée	18 août 2017
Président(e)	Société canadienne d'hypothèques et de logement	14 août 2017
Administrateurs(trices)	Société canadienne d'hypothèques et de logement	14 août 2017
Membre	Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers	16 août 2017
Président(e)	Société Radio-Canada	5 septembre 2017
Administrateurs(trices)	Société Radio-Canada	5 septembre 2017
Directeur(trice) général(e)	Société Radio-Canada	5 septembre 2017
Président(e)	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	16 août 2017
Président(e)	Centre de recherches pour le développement international	25 août 2017
Commissaire au lobbying	Commissariat au lobbying	
Commissaire aux langues officielles	Bureau du commissaire aux langues officielles du Canada	
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	
Commissaire à l'information	Commissariat à l'information	
Conseiller(ère) sénatorial(e) en éthique	Bureau du conseiller sénatorial en éthique	
Commissaire	Gendarmerie royale du Canada	15 septembre 2017

Position	Organization	Closing date
Chairperson	Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	August 16, 2017
Administrator	Ship-source Oil Pollution Fund and Fund for Railway Accidents Involving Designated Goods	September 23, 2017
Deputy Administrator	Ship-source Oil Pollution Fund and Fund for Railway Accidents Involving Designated Goods	September 23, 2017
Chairperson	Telefilm Canada	September 5, 2017

Ongoing opportunities

Opportunities posted on an ongoing basis.

Position	Organization	Closing date
Members	Veterans Review and Appeal Board	December 31, 2017

Upcoming opportunities

New opportunities that will be posted in the coming weeks.

Position	Organization
President (Chief Executive Officer)	Atomic Energy of Canada Limited
Director	Canada Post Corporation
Chairperson	Civilian Review and Complaints Commission for the Royal Canadian Mounted Police
Sergeant-at-Arms	House of Commons
Commissioner	International Joint Commission
Chief Executive Officer	Invest in Canada Agency

Poste	Organisation	Date de clôture
Président(e)	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	16 août 2017
Administrateur(trice)	Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées	23 septembre 2017
Administrateur(trice) adjoint(e)	Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires et Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées	23 septembre 2017
Président(e)	Téléfilm Canada	5 septembre 2017

Possibilités d'emploi permanentes

Possibilités affichées de manière continue.

Poste	Organisation	Date de clôture
Membres	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	31 décembre 2017

Possibilités d'emploi à venir

Nouvelles possibilités de nominations qui seront affichées dans les semaines à venir.

Poste	Organisation
Président(e) et premier(ère) dirigeant(e)	Énergie atomique du Canada limitée
Administrateur(trice)	Société canadienne des postes
Président(e)	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada
Sergent(e) d'armes	Chambre des communes
Commissaire	Commission mixte internationale
Président(e) et premier(ère) dirigeant(e)	Agence Investir au Canada

Position	Organization
Chief Electoral Officer	Office of the Chief Electoral Officer

[32-1-o]

Poste	Organisation
Directeur(trice) général(e) des élections	Bureau du directeur général des élections

[32-1-o]

PARLIAMENT

HOUSE OF COMMONS

First Session, Forty-Second Parliament

PRIVATE BILLS

Standing Order 130 respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on November 28, 2015.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, Centre Block, Room 134-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-6443.

Marc Bosc

Acting Clerk of the House of Commons

PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, quarante-deuxième législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'article 130 du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 28 novembre 2015.

Pour d'autres renseignements, prière de communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés à l'adresse suivante : Chambre des communes, Édifice du Centre, pièce 134-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-6443.

Le greffier par intérim de la Chambre des communes

Marc Bosc

COMMISSIONS**CANADA REVENUE AGENCY****INCOME TAX ACT***Revocation of registration of charities*

The following notice of proposed revocation was sent to the charities listed below revoking them for failure to meet the parts of the *Income Tax Act* as listed in this notice:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraph 168(1)(b) and subsection 149.1(2) of the *Income Tax Act*, that I propose to revoke the registration of the organizations listed below and that the revocation of registration is effective on the date of publication of this notice.”

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
118856277RR0001	CHRISTIAN EMBASSY OF CANADA, LANGLEY, B.C.
119221505RR0001	THE CECI HEINRICHS FOUNDATION FOR DEVELOPMENTALLY HANDICAPPED CHILDREN, GUELPH, ONT.
849352075RR0001	VICKI AND STAN ZACK FAMILY FOUNDATION / FONDATION FAMILIALE VICKI ET STAN ZACK, CÔTE SAINT-LUC, QUE.
864286638RR0001	GILEAD WHOLENESS CENTRE(S), WATFORD, ONT.

Tony Manconi

Director General
Charities Directorate

[32-1-o]

COMMISSIONS**AGENCE DU REVENU DU CANADA****LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance*

L'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé aux organismes de bienfaisance indiqués ci-après parce qu'ils n'ont pas respecté les parties de la *Loi de l'impôt sur le revenu* tel qu'il est indiqué ci-dessous :

« Avis est donné par les présentes, conformément à l'alinéa 168(1)b) et au paragraphe 149.1(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, que j'ai l'intention de révoquer l'enregistrement des organismes mentionnés ci-dessous et que la révocation de l'enregistrement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis. »

Le directeur général

Direction des organismes de bienfaisance

Tony Manconi

[32-1-o]

CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY**CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY ACT***Notice Amending the Canadian Food Inspection Agency Fees Notice*

The Minister of Health, pursuant to subsection 24(1) and section 25 of the *Canadian Food Inspection Agency Act*, hereby fixes fees by amending the *Canadian Food Inspection Agency Fees Notice*, published in the *Canada Gazette*, Part I, on May 13, 2000, in accordance with the annexed notice.

Ottawa, July 28, 2017

The Honourable Jane Philpott

Minister of Health

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS**LOI SUR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS***Avis modifiant l'Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

En vertu du paragraphe 24(1) et de l'article 25 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, la ministre de la Santé fixe le prix à payer en modifiant par les présentes l'*Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 13 mai 2000, conformément à l'avis ci-joint.

Ottawa, le 28 juillet 2017

La ministre de la Santé

L'honorable Jane Philpott

Notice Amending the Canadian Food Inspection Agency Fees Notice

Avis modifiant l'Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Amendments

1. The definition of “related costs” is repealed from subitem 1(1) of Part 11 of the *Canadian Food Inspection Agency Fees Notice*.

2. The portion of item 6 of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
6.	\$217.50

3. The portion of item 18 of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
18.	\$217.50

4. The portion of subitem 25(2) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 1 is replaced by the following:

Column 1	
Item	Service, Right, Product, Privilege or Use
25.	(2) For the testing for brucellosis, by an inspector or an employee of the Agency, of cattle for export to the United States, for each animal tested on each premises

5. The portion of subitem 26(2) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 1 is replaced by the following:

Column 1	
Item	Service, Right, Product, Privilege or Use
26.	(2) For the testing for brucellosis, by an inspector or an employee of the Agency, of ruminants, other than cattle, ovines and caprines, for export to the United States or Mexico, for each animal tested on each premises

6. The portion of paragraph 44(1)(a) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
44.	\$380

Modifications

1. La définition de « frais afférents » est abrogée du paragraphe 1(1) de la partie 11 de l'*Avis sur les prix de l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

2. À l'article 6, la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
6.	217,50 \$

3. À l'article 18, la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
18.	217,50 \$

4. Au paragraphe 25(2), la colonne 1 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 1	
Article	Service, produit, installation, droit ou avantage
25.	(2) Pour les tests de dépistage de la brucellose, par un inspecteur ou un employé de l'Agence, sur des bovins destinés à l'exportation aux États-Unis, pour chaque animal soumis à une épreuve à chaque lieu.

5. Au paragraphe 26(2), la colonne 1 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 1	
Article	Service, produit, installation, droit ou avantage
26.	(2) Réalisation d'épreuves de brucellose par un inspecteur ou un employé de l'Agence sur des ruminants autres que les bœufs, ovins et caprins, en vue de leur exportation vers les États-Unis ou le Mexique, pour chaque animal soumis à une épreuve à chaque lieu.

6. À l'alinéa 44(1)a), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
44.	380 \$

7. The portion of paragraph 44(1)(b) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
44.	\$525

8. The portion of paragraph 44(1)(c) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
44.	\$1050

9. The portion of subitem 45(2) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
45.	\$525

10. The portion of subitem 45(3) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
45.	\$60

11. The portion of subitem 45(4) of the Table to Part 11 of the Notice in Column 2 is replaced by the following:

Column 2	
Item	Fee
45.	\$525

12. The amendments enter into force on July 28, 2017.

EXPLANATORY NOTE

The publication of the *CFIA Fees Notice* in May 2000 consolidated the majority of the fee-setting authority for the CFIA under the *Canadian Food Inspection Agency Act* (CFIA Act). In 2013, responsibility for the CFIA Act was given to the Minister of Health; therefore, the Minister of Health now has the authority to fix fees under the *CFIA Fees Notice*.

The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations (the Committee) has identified concerns regarding the *CFIA Fees Notice*, including discrepancies between

7. À l'alinéa 44(1)*b*), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
44.	525 \$

8. À l'alinéa 44(1)*c*), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
44.	1050 \$

9. Au paragraphe 45(2), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
45.	525 \$

10. Au paragraphe 45(3), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
45.	60 \$

11. Au paragraphe 45(4), la colonne 2 du tableau de la partie 11 de l'Avis est remplacée par ce qui suit :

Colonne 2	
Article	Prix
45.	525 \$

12. Les modifications entrent en vigueur le 28 juillet 2017.

NOTE EXPLICATIVE

La publication de l'*Avis sur les prix de l'ACIA* en mai 2000 regroupait la plupart des pouvoirs d'établissement des prix de l'ACIA en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* (Loi sur l'ACIA). En 2013, la responsabilité pour la Loi sur l'ACIA a été attribuée à la ministre de la Santé et, par conséquent, la ministre de la Santé est maintenant autorisée à fixer les frais aux termes de l'*Avis sur les prix de l'ACIA*.

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (le Comité) a exprimé des préoccupations concernant l'*Avis sur les prix de l'ACIA*, notamment : des divergences

the English and French versions; a lack of consistency between various provisions; fees being fixed or exempted in an unauthorized way; and other minor editorial issues. The majority of these concerns were addressed by the CFIA through amendments made in 2010 and 2012.

The CFIA is addressing two outstanding concerns that were raised by the Committee, in Part 11 of the *CFIA Fees Notice*, which relate specifically to the Health of Animals Fees.

A summary of the Committee's issues and the amendments follows below. These amendments to the *CFIA Fees Notice* will not introduce any new fees or trigger the *User Fees Act* requirements.

Issue No. 1: Authority to fix fees

Part 11 of the *CFIA Fees Notice* provides for the payment of fees of a fixed amount "plus related costs." The term "related costs" is defined to mean the "costs of transportation, accommodation and meals and incidentals and other expenses relating to the provision of a service, in an amount determined in accordance with the *Treasury Board Travel Directive*." The definition of "related costs" incorporates by reference the *Treasury Board Travel Directive*, which has been replaced by the National Joint Council's *Travel Directive*, in the *CFIA Fees Notice*. Referencing the *Travel Directive* is not fixing a fee, but instead enables the setting or establishing of a fee that can be amended from time to time by the National Joint Council. The Committee views this as being unauthorized, as the CFIA Act provides the Minister with the authority to fix fees and not to set or establish fees that can be further amended by other parties.

To address this issue, the definition of "related costs" in subsection 1(1) and all other references to "plus related costs", including in items 6 and 18, paragraphs 44(1)(a), 44(1)(b), 44(1)(c), and subitems 45(2), 45(3) and 45(4) from Column 2 in the Table to Part 11, will be repealed. The fixed portion of the fee (i.e. the inspection fee) for these services will continue to be collected.

Issue No. 2: Lack of clarity of fee descriptions

The Committee has indicated that the term "on the premises," as used throughout the Table to Part 11, is not specific or clear enough. Most references to "on the premises" were already changed to "on each premises" through updates made to the *CFIA Fees Notice* in 2010 and 2012. Subitem 25(2) of the Table to Part 11 of the *CFIA Fees Notice* will be amended to correct a typographical error in the term "on each premises" and the one remaining

entre les versions anglaise et française; un manque de cohérence entre diverses dispositions; des frais qui sont fixés ou exemptés de manière non autorisée; d'autres enjeux mineurs d'ordre rédactionnel. La plupart des préoccupations ont été traitées par l'ACIA par l'entremise de modifications qui ont été apportées en 2010 et en 2012.

L'ACIA donne suite à deux préoccupations non résolues qui ont été soulevées par le Comité dans la partie 11 de l'*Avis sur les prix de l'ACIA*, lesquelles concernent spécifiquement les Prix applicables à la santé des animaux.

Un résumé des enjeux soulevés par le Comité et des modifications paraît ci-dessous. Ces modifications à l'*Avis sur les prix de l'ACIA* n'introduiront pas de nouveaux frais ou ne déclencheront pas l'application des exigences de la *Loi sur les frais d'utilisation*.

Enjeu n° 1 : Pouvoir d'établir des frais

La partie 11 de l'*Avis sur les prix de l'ACIA* concerne l'imposition de certains frais qui exigent le paiement d'un montant fixe « plus les frais afférents ». L'expression « frais afférents » désigne les « frais de transport, de logement et de repas ainsi que les faux frais et autres dépenses se rapportant à la prestation d'un service, calculés conformément à la *Directive du Conseil du Trésor sur les voyages* ». La définition de « frais afférents » incorpore par renvoi la *Directive du Conseil du Trésor sur les voyages*, laquelle a été remplacée par la *Directive sur les voyages* du Conseil national mixte, dans l'*Avis sur les prix de l'ACIA*. Un renvoi à la *Directive sur les voyages* ne correspond pas à fixer un prix, mais permet plutôt l'établissement d'un prix qui peut être modifié par le Conseil national mixte. Le Comité perçoit cela comme étant non autorisé alors que la Loi sur l'ACIA accorde à la ministre le pouvoir de fixer des frais et non d'établir des frais qui peuvent être modifiés par d'autres parties.

Afin de donner suite à cet enjeu, la définition de « frais afférents » au paragraphe 1(1) ainsi que toutes les autres mentions de « plus les frais afférents », y compris aux articles 6 et 18, aux alinéas 44(1)a), 44(1)b) et 44(1)c) et aux paragraphes 45(2), 45(3) et 45(4) de la colonne 2 du tableau de la partie 11, seront abrogées. La partie fixée du prix (c'est-à-dire les prix applicables à l'inspection) pour ces services continuera d'être recueillie.

Enjeu n° 2 : Manque de précision quant aux descriptions des frais

Le Comité a indiqué que l'expression « sur place », telle qu'elle est utilisée tout au long du tableau de la partie 11, n'est pas précise ou suffisamment claire. La plupart des références se rapportant à cette expression ont été remplacées par le terme « à chaque lieu » ou « à chaque endroit » au moyen de mises à jour apportées à l'*Avis sur les prix de l'ACIA* en 2010 et en 2012. Le paragraphe 25(2) du tableau de la partie 11 de l'*Avis sur les prix de l'ACIA*

reference to “on the premises” in subitem 26(2) of the Table to Part 11 of the *CFIA Fees Notice* will be amended to say “on each premises.”

These amendments do not relate to the CFIA’s cost recovery initiative activities currently underway. The CFIA’s cost recovery initiative is a separate review of the CFIA’s cost recovery regime to ensure that fees are in line with the cost of delivering the services and to establish service standards.

Implementation

As part of implementing these changes to the *CFIA Fees Notice*, the CFIA will proactively repay affected parties any “related costs” that have been collected over the past six years. As referenced above, the fee for “related costs” was deemed to be unauthorized because it was set in the *Travel Directive* as opposed to being fixed in the *CFIA Fees Notice*. In accordance with the *Repayment of Receipts Regulations, 1997*, when the collection of a fee is unauthorized, the funds collected are not public money and need to be returned to the party who paid them, unless the party cannot be identified or located. Although the fees were fixed in 2000, the requirement to repay the fees that are not considered to be public money is limited to six years as per section 32 of the *Crown Liability and Proceedings Act*. Regulated parties eligible for the repayment will be contacted by the CFIA.

[32-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

APPEAL

Notice No. HA-2017-009

The Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) has decided, pursuant to rule 36.1 of the *Canadian International Trade Tribunal Rules*, to consider the appeal referenced hereunder by way of written submissions. Persons interested in intervening are requested to contact the Tribunal prior to the commencement of the scheduled hearing. Interested persons seeking additional information should contact the Tribunal at 613-998-9908.

sera modifié afin de corriger une erreur typographique à l’expression « à chaque lieu » et la référence à l’expression « sur place » qui reste au paragraphe 26(2) du tableau de la partie 11 de l’*Avis sur les prix de l’ACIA* sera remplacée par le terme « à chaque lieu ».

Ces modifications ne sont pas liées aux activités relatives à l’initiative de recouvrement des coûts de l’ACIA en cours. L’initiative de recouvrement des coûts de l’ACIA est un examen distinct du régime de recouvrement des coûts de l’ACIA visant à assurer que les frais correspondent au coût de prestation de services et à établir des normes de service.

Mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces modifications apportées à l’*Avis sur les prix de l’ACIA*, l’Agence remboursera de façon proactive les parties touchées et tous les « frais afférents » qui ont été perçus au cours des six dernières années. Comme il a été mentionné précédemment, les frais relatifs aux « coûts afférents » sont réputés non autorisés puisqu’ils sont établis dans la *Directive sur les voyages* par opposition à des frais fixés dans l’*Avis sur les prix de l’ACIA*. Conformément au *Règlement de 1997 sur le remboursement de recettes*, lorsque les frais perçus sont non autorisés, les fonds recueillis ne sont pas des fonds publics et ils doivent être retournés à la partie qui les a payés, à moins que cette dernière ne puisse être identifiée ou localisée. Bien que les frais aient été fixés en 2000, l’exigence relative au remboursement des frais qui ne sont pas considérés comme étant des fonds publics est limitée à six ans selon l’article 32 de la *Loi sur la responsabilité civile de l’État et le contentieux administratif*. L’ACIA communiquera avec les parties réglementées admissibles au remboursement.

[32-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

APPEL

Avis n° HA-2017-009

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) a décidé, aux termes de l’article 36.1 des *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur*, de procéder à un jugement sur pièces concernant l’appel mentionné ci-dessous. Les personnes qui désirent intervenir sont priées de communiquer avec le Tribunal avant la tenue de l’audience. Les personnes intéressées qui désirent obtenir de plus amples renseignements doivent s’adresser au Tribunal en composant le 613-998-9908.

<i>Customs Act</i> J.-F. Allard v. President of the Canada Border Services Agency	
Date of Hearing	September 14, 2017
Appeal No.	AP-2016-052
Good in Issue	Handbag with brass knuckles-style handle
Issue	Whether the good in issue is properly classified under tariff item No. 9898.00.00 as a prohibited device, as determined by the President of the Canada Border Services Agency.
Tariff Item at Issue	President of the Canada Border Services Agency—9898.00.00

[32-1-o]

<i>Loi sur les douanes</i> J.-F. Allard c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada	
Date de l'audience	14 septembre 2017
Appel n°	AP-2016-052
Marchandise en cause	Sac à main doté d'une poignée semblable à un coup-de-poing américain
Question en litige	Déterminer si la marchandise en cause est correctement classée dans le numéro tarifaire 9898.00.00 à titre de dispositif prohibé, comme l'a déterminé le président de l'Agence des services frontaliers du Canada.
Numéro tarifaire en cause	Agence des services frontaliers du Canada — 9898.00.00

[32-1-o]

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE TO INTERESTED PARTIES

The Commission posts on its website the decisions, notices of consultation and regulatory policies that it publishes, as well as information bulletins and orders. On April 1, 2011, the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Rules of Practice and Procedure* came into force. As indicated in Part 1 of these Rules, some broadcasting applications are posted directly on the Commission's website, www.crtc.gc.ca, under "Part 1 Applications."

To be up to date on all ongoing proceedings, it is important to regularly consult "Today's Releases" on the Commission's website, which includes daily updates to notices of consultation that have been published and ongoing proceedings, as well as a link to Part 1 applications.

The following documents are abridged versions of the Commission's original documents. The original documents contain a more detailed outline of the applications, including the locations and addresses where the complete files for the proceeding may be examined. These documents are posted on the Commission's website and may also be examined at the Commission's offices and public examination rooms. Furthermore, all documents relating to a proceeding, including the notices and applications, are posted on the Commission's website under "Public Proceedings."

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Le Conseil affiche sur son site Web les décisions, les avis de consultation et les politiques réglementaires qu'il publie ainsi que les bulletins d'information et les ordonnances. Le 1^{er} avril 2011, les *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* sont entrées en vigueur. Tel qu'il est prévu dans la partie 1 de ces règles, le Conseil affiche directement sur son site Web, www.crtc.gc.ca, certaines demandes de radiodiffusion sous la rubrique « Demandes de la Partie 1 ».

Pour être à jour sur toutes les instances en cours, il est important de consulter régulièrement la rubrique « Nouvelles du jour » du site Web du Conseil, qui comporte une mise à jour quotidienne des avis de consultation publiés et des instances en cours, ainsi qu'un lien aux demandes de la partie 1.

Les documents qui suivent sont des versions abrégées des documents originaux du Conseil. Les documents originaux contiennent une description plus détaillée de chacune des demandes, y compris les lieux et les adresses où l'on peut consulter les dossiers complets de l'instance. Ces documents sont affichés sur le site Web du Conseil et peuvent également être consultés aux bureaux et aux salles d'examen public du Conseil. Par ailleurs, tous les documents qui se rapportent à une instance, y compris les avis et les demandes, sont affichés sur le site Web du Conseil sous « Instances publiques ».

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

PART 1 APPLICATIONS

DEMANDES DE LA PARTIE 1

The following applications for renewal or amendment, or complaints were posted on the Commission's website between July 28 and August 3, 2017.

Les demandes de renouvellement ou de modification ou les plaintes suivantes ont été affichées sur le site Web du Conseil entre le 28 juillet et le 3 août 2017.

Application filed by / Demande présentée par	Application number / Numéro de la demande	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province	Deadline for submission of interventions, comments or replies / Date limite pour le dépôt des interventions, des observations ou des réponses
CKXU Radio Society	2017-0639-2	CKXU-FM	Lethbridge	Alberta	September 1, 2017 / 1 ^{er} septembre 2017

ADMINISTRATIVE DECISIONS

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Applicant's name / Nom du demandeur	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province	Date of decision / Date de la décision
Attraction Radio inc.	Various undertakings / Diverses entreprises	Various locations / Diverses localités	Quebec / Québec	July 6, 2017 / 6 juillet 2017
Rogers Communications Canada Inc.	Rogers on Demand	Toronto	Ontario	July 17, 2017 / 17 juillet 2017
Pelmorex Corp.	Various undertakings / Diverses entreprises	Montréal	Quebec / Québec	July 6, 2017 / 6 juillet 2017

DECISIONS

DÉCISIONS

Decision number / Numéro de la décision	Publication date / Date de publication	Applicant's name / Nom du demandeur	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province
2017-271	July 28, 2017 / 28 juillet 2017	Various applicants / Divers demandeurs	Various community radio stations / Diverses stations de radio communautaire	Various locations / Diverses localités	Quebec / Québec and / et Ontario
2017-272	July 31, 2017 / 31 juillet 2017			St. John's	Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve-et-Labrador
2017-273	July 31, 2017 / 31 juillet 2017	Radio 1540 Limited	CJLL-FM	Ottawa and / et Gatineau	Ontario and / et Quebec / Québec
2017-275	August 1, 2017 / 1 ^{er} août 2017	Radio Dégelis inc.	CFVD-FM	Dégelis	Quebec / Québec

[32-1-o]

[32-1-o]

NATIONAL ENERGY BOARD**OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**

APPLICATION TO EXPORT ELECTRICITY TO THE UNITED STATES

DEMANDE VISANT L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Nexus Energy Inc.

Nexus Energy Inc.

By an application dated July 23, 2017, Nexus Energy Inc. (the "Applicant") has applied to the National Energy Board (the "Board"), under Division II of Part VI of the

Nexus Energy Inc. (le « demandeur ») a déposé auprès de l'Office national de l'énergie (l'« Office »), aux termes de la section II de la partie VI de la *Loi sur l'Office national de*

National Energy Board Act (the “Act”), for authorization to export up to 4 380 GWh of combined firm and interruptible energy annually for a period of 10 years.

The Board wishes to obtain the views of interested parties on this application before issuing a permit or recommending to the Governor in Council that a public hearing be held. The directions on procedure that follow explain in detail the procedure that will be used.

1. The Applicant shall deposit and keep on file, for public inspection during normal business hours, copies of the application at its offices located at 333 Bay Street, Suite 635, Toronto, Ontario M5H 2R2, and provide a copy of the application to any person who requests one. A copy of the application is available for viewing during normal business hours, by appointment, in the Board’s library, at 517 Tenth Avenue SW, 2nd Floor, Calgary, Alberta T2R 0A8. To make an appointment, please call 1-800-899-1265. The application is also available online at www.neb-one.gc.ca.

2. Submissions that any party wishes to present shall be filed with the Secretary, National Energy Board, 517 Tenth Avenue SW, Calgary, Alberta T2R 0A8, 403-292-5503 (fax), and served on the Applicant by September 15, 2017.

3. Pursuant to subsection 119.06(2) of the Act, the Board is interested in the views of submitters with respect to

(a) the effect of the exportation of the electricity on provinces other than that from which the electricity is to be exported; and

(b) whether the Applicant has

(i) informed those who have declared an interest in buying electricity for consumption in Canada of the quantities and classes of service available for sale, and

(ii) given an opportunity to purchase electricity on terms and conditions as favourable as the terms and conditions specified in the application to those who, within a reasonable time of being so informed, demonstrate an intention to buy electricity for consumption in Canada.

4. Any answer to submissions that the Applicant wishes to present in response to items 2 and 3 of this notice of application and directions on procedure shall be filed with the Secretary of the Board and served on the party that filed the submission by October 1, 2017.

l’énergie (la « Loi »), une demande datée du 23 juillet 2017 en vue d’obtenir l’autorisation d’exporter jusqu’à un total combiné de 4 380 GWh par année d’énergie garantie et interruptible pendant une période de 10 ans.

L’Office souhaite obtenir les commentaires des parties intéressées sur cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander au gouverneur en conseil la tenue d’une audience publique. Les instructions relatives à la procédure énoncées ci-après exposent en détail la démarche qui sera suivie.

1. Le demandeur doit déposer et conserver en dossier des copies de la demande, aux fins d’examen public pendant les heures normales d’ouverture, à ses bureaux situés au 333, rue Bay, bureau 635, Toronto (Ontario) M5H 2R2, et en fournir une copie à quiconque en fait la demande. Il est possible de consulter une copie de la demande sur rendez-vous pendant les heures normales d’ouverture, à la bibliothèque de l’Office, située au 517 Tenth Avenue SW, 2^e étage, Calgary (Alberta) T2R 0A8. Pour prendre rendez-vous, prière de composer le 1-800-899-1265. La demande est aussi disponible en ligne à l’adresse www.neb-one.gc.ca.

2. Les parties qui désirent déposer un mémoire doivent le faire auprès de la Secrétaire, Office national de l’énergie, 517 Tenth Avenue SW, Calgary (Alberta) T2R 0A8, 403-292-5503 (télécopieur), et le signifier au demandeur, au plus tard le 15 septembre 2017.

3. Conformément au paragraphe 119.06(2) de la Loi, l’Office s’intéressera aux points de vue des déposants sur les questions suivantes :

a) les conséquences de l’exportation sur les provinces autres que la province exportatrice;

b) si le demandeur :

(i) a informé quiconque s’est montré intéressé par l’achat d’électricité pour consommation au Canada des quantités et des catégories de services offerts,

(ii) a donné la possibilité d’acheter de l’électricité à des conditions aussi favorables que celles indiquées dans la demande à ceux qui ont, dans un délai raisonnable suivant la communication de ce fait, manifesté l’intention d’acheter de l’électricité pour consommation au Canada.

4. Si le demandeur souhaite répondre aux mémoires visés aux points 2 et 3 du présent avis de la demande et des présentes instructions relatives à la procédure, il doit déposer sa réponse auprès de la secrétaire de l’Office et en signifier une copie à la partie qui a déposé le mémoire, au plus tard le 1^{er} octobre 2017.

5. For further information on the procedures governing the Board's examination, contact the Secretary of the Board at 403-292-4800 (telephone) or 403-292-5503 (fax).

Sheri Young

Secretary

[32-1-o]

5. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes régissant l'examen mené par l'Office, veuillez communiquer avec la secrétaire de l'Office, par téléphone au 403-292-4800 ou par télécopieur au 403-292-5503.

La secrétaire

Sheri Young

[32-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted (Cousineau, Linda)

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Linda Cousineau, Manager, Administrative Services (AS-4), Office of Audit and Evaluation, Public Services and Procurement Canada, Gatineau, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the positions of Councillor and Acting Mayor for the Municipality of Lochaber-Partie-Ouest, Quebec, in a municipal election to be held on November 5, 2017.

August 2, 2017

Daniel Bruneau

Manager
Political Activities and
Non-Partisanship Directorate

[32-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée (Cousineau, Linda)

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Linda Cousineau, gestionnaire des services administratifs (AS-4), Bureau de la vérification et de l'évaluation, Services publics et Approvisionnement Canada, Gatineau (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidate, avant et pendant la période électorale, aux postes de conseillère et de mairesse suppléante de la Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 5 novembre 2017.

Le 2 août 2017

Le gestionnaire

Direction des activités politiques
et de l'impartialité politique

Daniel Bruneau

[32-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted (Delage, Benoit)

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Benoit Delage, Financial Service Agent (SP-4), Financial Reporting and Accounting Division, whose substantive position is Non-filer/Non-registrant Officer (SP-4), Collections and Verification Branch, Laval Tax Services Office, Canada Revenue Agency, Laval, Quebec, to be a candidate, before and during the election period, for the position of Councillor,

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée (Delage, Benoit)

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Benoit Delage, agent aux services financiers (SP-4), Division des rapports financiers et de la comptabilité, dont le poste d'attache est agent des non-déclarants/non-inscrits (SP-4), Direction générale des recouvrements et de la vérification, Bureau des services fiscaux de Laval, Agence du revenu du Canada, Laval (Québec), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter

District 6, for the City of Saint-Jérôme, Quebec, in a municipal election to be held on November 5, 2017.

August 1, 2017

Daniel Bruneau
 Manager
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate

[32-1-o]

candidat, avant et pendant la période électorale, au poste de conseiller, district 6, de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), à l'élection municipale prévue pour le 5 novembre 2017.

Le 1^{er} août 2017

Le gestionnaire
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique
Daniel Bruneau

[32-1-o]

PUBLIC SERVICE COMMISSION

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

Permission granted (Ledwell, Andrew Robert)

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 115(2) of the said Act, to Andrew Robert Ledwell, Assessment Processing Clerk (SP-3), St. John's Tax Centre, Canada Revenue Agency, St. John's, Newfoundland and Labrador, to be a candidate, before and during the election period, for the positions of Councillor and Deputy Mayor for the City of Mount Pearl, Newfoundland and Labrador, in a municipal election to be held on September 26, 2017.

August 2, 2017

Daniel Bruneau
 Manager
 Political Activities and
 Non-Partisanship Directorate

[32-1-o]

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Permission accordée (Ledwell, Andrew Robert)

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Andrew Robert Ledwell, commis au traitement des cotisations (SP-3), Bureau des services fiscaux de St. John's, Agence du revenu du Canada, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), la permission, aux termes du paragraphe 115(2) de ladite loi, de se porter candidat, avant et pendant la période électorale, aux postes de conseiller et de maire adjoint de la Ville de Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador), à l'élection municipale prévue pour le 26 septembre 2017.

Le 2 août 2017

Le gestionnaire
 Direction des activités politiques
 et de l'impartialité politique
Daniel Bruneau

[32-1-o]

MISCELLANEOUS NOTICES**VSP CANADA VISION CARE INSURANCE****CERTIFICATE OF CONTINUANCE**

Notice is hereby given, pursuant to subsection 39(3) of the *Insurance Companies Act* (the “Act”), that VSP Canada Vision Care Insurance intends to apply to the Minister of Finance, on or after August 22, 2017, for approval to apply under the *Canada Business Corporations Act* (the “CBCA”) for a certificate of continuance as a corporation under the CBCA.

Any person who objects to the proposed continuance may submit an objection in writing to the Office of the Superintendent of Financial Institutions, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before August 21, 2017.

Montréal, July 22, 2017

VSP Canada Vision Care Insurance

[29-4-o]

AVIS DIVERS**VSP CANADA ASSURANCE DES SOINS DE LA VUE****CERTIFICAT DE PROROGATION**

Avis est par les présentes donné, conformément au paragraphe 39(3) de la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada), de l'intention de VSP Canada Assurance des soins de la vue de présenter, le 22 août 2017 ou après cette date, une demande d'agrément au ministre des Finances afin d'être autorisée à demander la délivrance d'un certificat de prorogation en société par actions en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Toute personne qui s'oppose à la prorogation proposée peut soumettre une objection écrite au Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 21 août 2017.

Montréal, le 22 juillet 2017

VSP Canada Assurance des soins de la vue

[29-4-o]

INDEX**COMMISSIONS****Canada Revenue Agency**

Income Tax Act	
Revocation of registration of charities	3509

Canadian Food Inspection Agency

Canadian Food Inspection Agency Act	
Notice Amending the Canadian Food Inspection Agency Fees Notice	3509

Canadian International Trade Tribunal

Appeal	
Notice No. HA-2017-009.....	3513

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Administrative decisions.....	3515
Decisions	3515
* Notice to interested parties.....	3514
Part 1 applications	3515

National Energy Board

Application to export electricity to the United States	
Nexus Energy Inc.	3515

Public Service Commission

Public Service Employment Act	
Permission granted (Cousineau, Linda)	3517
Permission granted (Delage, Benoit).....	3517
Permission granted (Ledwell, Andrew Robert)	3518

GOVERNMENT NOTICES**Environment, Dept. of the**

Canadian Environmental Protection Act, 1999	
Notice with respect to the availability of environmental occurrences notification agreements	3494
Order 2017-87-06-02 Amending the Non-Domestic Substances List.....	3494

GOVERNMENT NOTICES — Continued**Global Affairs Canada**

Consultations on Canada negotiating a Free Trade Agreement with the Pacific Alliance	3498
--	------

Health, Dept. of

Hazardous Materials Information Review Act	
Filing of claims for exemption	3495

Innovation, Science and Economic**Development Canada**

Radiocommunication Act	
Notice No. SLPB-001-17 — Consultation on Releasing Millimetre Wave Spectrum to Support 5G	3503

Privy Council Office

Appointment opportunities.....	3504
--------------------------------	------

MISCELLANEOUS NOTICES

* VSP Canada Vision Care Insurance Certificate of continuance.....	3519
--	------

PARLIAMENT**House of Commons**

* Filing applications for private bills (First Session, Forty-Second Parliament).....	3508
---	------

* This notice was previously published.

INDEX

AVIS DIVERS

- * VSP Canada Assurance des soins de la vue
Certificat de prorogation..... 3519

AVIS DU GOUVERNEMENT

Affaires mondiales Canada

- Consultations sur les négociations du
Canada en vue d'un accord de
libre-échange avec l'Alliance du
Pacifique 3498

Conseil privé, Bureau du

- Possibilités de nominations 3504

Environnement, min. de l'

- Loi canadienne sur la protection de
l'environnement (1999)
Arrêté 2017-87-06-02 modifiant la Liste
extérieure 3494
Avis au sujet de la disponibilité d'accords
sur les avis d'événements
environnementaux..... 3494

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

- Loi sur la radiocommunication
Avis n° SLPB-001-17 — Consultation sur la
libération du spectre des ondes
millimétriques à l'appui de la
technologie 5G 3503

Santé, min. de la

- Loi sur le contrôle des renseignements relatifs
aux matières dangereuses
Dépôt des demandes de dérogation 3495

COMMISSIONS

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des
aliments
Avis modifiant l'Avis sur les prix de
l'Agence canadienne d'inspection des
aliments 3509

COMMISSIONS (suite)

Agence du revenu du Canada

- Loi de l'impôt sur le revenu
Révocation de l'enregistrement
d'organismes de bienfaisance 3509

Commission de la fonction publique

- Loi sur l'emploi dans la fonction publique
Permission accordée (Cousineau, Linda) 3517
Permission accordée (Delage, Benoit)..... 3517
Permission accordée (Ledwell, Andrew
Robert) 3518

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

- * Avis aux intéressés 3514
Décisions 3515
Décisions administratives 3515
Demandes de la partie 1 3515

Office national de l'énergie

- Demande visant l'exportation d'électricité aux
États-Unis
Nexus Energy Inc. 3515

Tribunal canadien du commerce extérieur

- Appel
Avis n° HA-2017-009 3513

PARLEMENT

Chambre des communes

- * Demandes introductives de projets de
loi privés (Première session,
quarante-deuxième législature) 3508